

Avis de convocation / avis de réunion

COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN

Société anonyme au capital de 2 153 031 228 €
Siège social : Tour Saint-Gobain, 12, place de l'Iris, 92400 Courbevoie
542 039 532 R.C.S. Nanterre

Avis de deuxième convocation

Titres participatifs mai 1983 de 152,45 €

L'Assemblée générale des porteurs de titres participatifs émis par la Compagnie de Saint-Gobain (la « Société ») en mai 1983 n'ayant pas pu valablement délibérer le jeudi 27 mai 2021, faute de quorum, les porteurs de titres participatifs sont de nouveau convoqués en Assemblée générale, le jeudi 24 juin 2021 à 13 heures. Cette Assemblée se tiendra à huis clos au siège social de la Société, Tour Saint-Gobain, 12 Place de l'Iris, 92400 Courbevoie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Avertissement : Compte-tenu des mesures administratives en vigueur limitant ou interdisant les déplacements ou les rassemblements collectifs pour des motifs sanitaires faisant obstacle à la présence physique à l'assemblée des porteurs de titres participatifs et conformément aux dispositions de l'article 4 de l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020, telle que modifiée et prorogée notamment par l'ordonnance n°2020-1497 du 2 décembre 2020 ainsi que par le décret n°2021-255 du 9 mars 2021, l'Assemblée générale du 24 juin 2021 se tiendra exceptionnellement à huis clos.

Les porteurs de titres participatifs ou les autres personnes ayant le droit d'y assister ne seront pas présents physiquement à l'Assemblée et ne pourront pas exprimer leur vote durant celle-ci.

En conséquence, les porteurs de titres participatifs sont vivement encouragés à voter par correspondance avant le mercredi 23 juin 2021, 15 heures, (heure de Paris). A titre exceptionnel, les mandats à personne dénommée (autre qu'au Président de l'Assemblée) devront être reçus au plus tard le dimanche 20 juin 2021 à minuit (heure de Paris).

Ordre du jour

- 1 – Rapport du Conseil d'administration sur l'activité de la Société au cours de l'exercice 2020 ;
- 2 – Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice 2020 et sur les éléments servant à la rémunération des titres participatifs ;
- 3 – Fixation de la rémunération annuelle du représentant titulaire de la Masse ;
- 4 – Délégation de pouvoirs pour accomplir les formalités requises.

Il est rappelé que les porteurs de titres participatifs ou les autres personnes ayant le droit d'assister à l'Assemblée ne seront pas présents physiquement et sont invités à voter à distance en amont de l'Assemblée selon les modalités suivantes.

Pour participer ou se faire représenter à cette Assemblée :

- Les porteurs de titres participatifs au nominatif devront être inscrits en compte chez la Société au plus tard le mercredi 23 juin 2021 à 15 heures (heure de Paris).
- Les propriétaires de titres participatifs au porteur devront justifier dans les mêmes délais auprès de leurs intermédiaires financiers teneurs de compte, de l'inscription en compte de leurs titres par une attestation d'inscription délivrée par ces intermédiaires.

Les porteurs de titres participatifs pourront demander un pouvoir ou un formulaire de vote par correspondance à BNP Paribas Securities Services – CTO Assemblées – Grands Moulins de Pantin, 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex.

L'attestation d'inscription et le formulaire de vote par correspondance devront être retournés et réceptionnés par BNP Paribas Securities Services à l'adresse désignée au paragraphe précédent au plus tard le mercredi 23 juin 2021 à 15 heures (heure de Paris).

Concernant les **pouvoirs à personne dénommée** (autre qu'au Président de l'Assemblée), les désignations ou révocations de mandataires exprimées par voie postale ou par voie électronique devront être réceptionnées par BNP Paribas Securities Services **au plus tard le dimanche 20 juin 2021 à minuit (heure de Paris)**.

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-79 du Code de commerce, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut, outre par la voie postale, également être effectuée par la voie électronique, selon les modalités suivantes :

- **pour les porteurs de titres participatifs détenus au nominatif pur** : en envoyant un courrier électronique à l'adresse électronique suivante : paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com. Cet e-mail devra obligatoirement contenir les informations suivantes : nom de la Société, date de l'Assemblée, nom, prénom, adresse et identifiant des porteurs de titres participatifs (disponible auprès de BNP Paribas Securities Services chargé de la gestion du service des titres participatifs) ainsi que nom et prénom et, si possible, adresse du mandataire désigné ou révoqué ;
- **pour les porteurs de titres participatifs détenus au nominatif administré ou au porteur** : en envoyant un courrier électronique revêtu d'une signature électronique obtenue par leurs soins auprès d'un tiers certificateur habilité à l'adresse électronique suivante : paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com. Cet e-mail devra obligatoirement contenir les informations suivantes : nom de la Société, date de l'Assemblée, nom, prénom, adresse et références bancaires complètes des porteurs de titres participatifs ainsi que nom et prénom et, si possible, adresse du mandataire désigné ou révoqué. Puis, ils devront demander à leur intermédiaire financier habilité qui assure la gestion de leur compte titres d'envoyer une confirmation écrite à BNP Paribas Securities Services – CTO Assemblées – Grands Moulins de Pantin, 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex ou un email à paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com.

Afin que les procurations à toute personne mandatée à cet effet (autre que le Président de l'Assemblée) puissent être valablement prises en compte, cette personne mandatée doit transmettre à BNP Paribas Securities Services ses instructions pour l'exercice des mandats dont elle dispose par email à l'adresse : paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com au plus tard le dimanche 20 juin 2021 à minuit (heure de Paris).

Les porteurs de titres participatifs qui le souhaitent pourront poser des questions par conférence téléphonique lors de l'Assemblée à huis clos. A cette fin, ils devront adresser leur demande de connexion au plus tard le mercredi 23 juin 2021 à minuit (heure de Paris) par email à l'adresse électronique suivante actionnaires@saint-gobain.com accompagnée d'une attestation d'inscription en date du lundi 21 juin 2021.

Le Conseil d'administration.